



Appel à candidature en vue de la mise en commodat de terres agricoles appartenant à la commune de Plaisance du Touch

**DIVERS LOTS DE PARCELLES
AGRICOLES
31830 PLAISANCE DU TOUCH**

Renseignements

MAIRIE DE PLAISANCE DU TOUCH
Service URBANISME
Rue Maubec
31830 PLAISANCE DU TOUCH

urbanisme@plaisancedutouch.fr

Table des matières

I.	IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE	5
II.	OBJET DE LA CONSULTATION – APPEL A CANDIDATURES	5
III.	CALENDRIER PREVISIONNEL.....	5
IV.	OFFRES.....	5
4.1	CONTENU DES OFFRES.....	5
4.1.1	DONNEES SUR LE CANDIDAT	5
4.1.2	DESCRIPTION DU PROJET	6
4.1.3	ANNEXES OBLIGATOIRES.....	6
4.2	MONTANT DE L’OFFRE	6
4.3	BIEN CONCERNE	6
4.4	PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	6
4.5	DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES.....	7
4.6	OBLIGATIONS DU CANDIDAT.....	7
4.6.1	DESTINATION.....	7
4.6.2	COURS D’EAU & FOSSES.....	7
4.6.3	MESURES COMPENSATOIRES.....	7
4.6.4	INTERDICTIONS	7
4.6.5	NON ELEGIBILITE A LA PAC.....	8
4.6.6	OBJECTIF « ZERO PHYTO »	8
4.7	CHOIX DU CANDIDAT	8
V.	MISE EN ŒUVRE DU COMMODAT	8
5.1	DUREE.....	8
5.2	FORMALISATION	8
VI.	AUTRES CONDITIONS.....	9
6.1	ABSENCE DE GARANTIE.....	9
6.2	IMPOTS.....	9
6.3	FRAIS.....	9
6.4	VISITE DU BIEN	9
VII.	DESIGNATION DES BIENS	10
7.1	VUE D’ENSEMBLE	10
7.2	LISTE DES LOTS.....	11
7.2.1	LOT N° 1 : LA BARRAQUE	11
7.2.2	LOT N°2 : SEVENES.....	12
7.2.3	LOT N° 3 : LABRIC	13
7.2.4	LOT N° 4 : ENGOURGAT.....	14
7.2.5	LOT N° 5 : LA GEYRE / CHEMIN DE NEBOUT.....	15
7.2.6	LOT N° 6 : LA GEYRE / ROUTE DE LOMBEZ.....	16
7.2.7	LOT N° 7 : CHEMIN DE NEBOUT / LE MERDAGNOU	17
7.2.8	LOT N° 8 : GRANDE BORDE / CHEMIN DE LA BEGUERE.....	18

7.2.9	LOT N° 9 : GRANDE BORDE / CHEMIN DE LA BEGUERE / LE TOUCH.....	19
7.2.10	LOT N° 10 : PETITE BORDE / CHEMIN DE LA BEGUERE.....	20
7.2.11	LOT N° 11 : LOUMETTE / CHEMIN DE LA BEGUERE	21
7.2.12	LOT N° 12 : LA BEGUERE / CHEMIN DE LA BEGUERE / PASSEREAUX	22
7.2.13	LOT N° 13 : BORDENEUVE / CHEMIN DE LA BEGUERE.....	23
7.2.14	LOT N° 14 : LA BEGUERE / SOULANTIS / CHEMIN DE LA BEGUERE.....	24
7.2.15	LOT N° 15 : FOURCADEL / CHEMIN DE MONTET / CANAL ST MARTORY.....	25
7.2.16	LOT N° 16 : FOURCADEL / PLU.....	26
7.2.17	LOT N° 17 : FOURCADEL / PLU / MONTET	27
7.2.18	LOT N° 18 : LAHOUCHE / FOURCADEL / RD 42 / CHEMIN DE MONTET	28
7.2.19	LOT N° 19 : BIRAZEL	29
7.2.20	LOT N° 20 : FRAYSSINET / LA RIQUETTE / BIRAZEL.....	30
7.2.21	LOT N° 21 : FRAYSSINET / LA RIQUETTE / BIRAZEL.....	31
VIII.	SITUATION LOCATIVE.....	32
IX.	URBANISME.....	32
X.	JURIDICTION COMPETENTE.....	32

PREAMBULE

La commune de Plaisance du Touch est propriétaire de terres agricoles situées à Plaisance du Touch, tel que décrit en seconde partie.

Ces biens font partie intégrante du domaine privé de la commune et ont vocation à être conservés dans le patrimoine communal.

La commune de Plaisance du Touch a décidé pour valoriser ces terres agricoles de les proposer en exploitation sous le format juridique du commodat.

Le présent cahier des charges a pour objet :

- De préciser les modalités par lesquelles la commune de Plaisance du Touch entend proposer l'exploitation de terres agricoles à des exploitants agricoles,
- D'identifier les différentes parcelles agricoles concernées.

Le présent cahier des charges comporte donc deux parties :

- Première partie – Conditions générales : Objet et modalités
- Seconde partie – Conditions particulières : Identification et information sur les parcelles concernées.

PREMIERE PARTIE

I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

VILLE DE PLAISANCE DU TOUCH
Rue Maubec
31830 PLAISANCE DU TOUCH
urbanisme@plaisancedutouch.fr
<https://www.plaisancedutouch.fr/>

II. OBJET DE LA CONSULTATION – APPEL A CANDIDATURES

La consultation basée sur le présent cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence, a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de la mise en commodat de parcelles agricoles sises à Plaisance du Touch et appartenant à la commune de PLAISANCE DU TOUCH.

Il est ici précisé que la commune de Plaisance du Touch a constitué des lots de parcelles, lots identifiés en deuxième partie du présent cahier des charges.

Toute offre devra s'appliquer à un lot que le candidat devra clairement mentionner dans son offre, ainsi toute offre reçue qui serait relative à une partie de lot seulement sera déclarée irrecevable.

Le présent appel à candidatures ne constitue ni une offre, ni un document contractuel et, à ce titre, il est précisé que cette consultation n'engage pas la commune à signer un commodat dès lors qu'elle estimerait que les offres reçues ne sont pas satisfaisantes pour quelque raison que ce soit, sans avoir à s'en justifier particulièrement, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie, une quelconque indemnisation. La Ville se réserve le droit d'interrompre le processus de prêt à tout moment et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues.

Pour les biens concernés, la commune tient à la disposition des candidats le cahier des charges, également consultable et téléchargeable sur le site : <https://www.plaisancedutouch.fr/>

III. CALENDRIER PREVISIONNEL

- | | |
|--------------------------------------|--|
| - Remise des offres : | 12 FEVRIER 2021 – 16h00 date butoir |
| - Analyse et classement des offres : | A COMPTER DU 15 FEVRIER 2021 |
| - Choix de l'emprunteur : | AU PLUS TARD LE 22 FEVRIER 2021 |

Toute personne intéressée pourra déposer une offre dans les conditions prévues ci-après, dans le respect des formes et des délais précisés par le présent document contenant les conditions de commodat.

IV. OFFRES

4.1 CONTENU DES OFFRES

L'offre est faite par le moyen d'une lettre qui doit contenir l'offre d'exploiter un lot, dont le N° doit être précisé, en s'engageant à respecter les conditions du cahier des charges.

4.1.1 DONNEES SUR LE CANDIDAT

Le candidat doit en outre préciser en fournissant les justificatifs adaptés en copie :

S'il s'agit d'une personne physique :

- Ses éléments d'état-civil (NOM, Prénom, lieu et date de naissance)

- Sa profession
- Sa situation matrimoniale
- Ses coordonnées complètes

S'il s'agit d'une société ou personne morale :

- Sa dénomination sociale,
- Son capital social,
- Son siège social,
- Ses coordonnées complètes,
- Le nom de son dirigeant, de son représentant légal ou de la personne dûment habilitée à prendre l'engagement de prêt,
- Sa déclaration sur l'honneur attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales pour les trois dernières années,
- L'attestation de moins de 3 mois d'affiliation à la MSA.

4.1.2 DESCRIPTION DU PROJET

L'offre devra également contenir une **présentation du projet** ainsi que toute information de nature à faciliter la compréhension et l'appréciation du projet : type de culture envisagée, description des moyens d'exploitation.

Ainsi le candidat est invité à présenter un projet qui devra privilégier :

- **Les cultures les moins consommatrices d'eau (par exemple les cultures céréalières de type blé, orge, avoine ou encore lin ou chanvre seront préférées au maïs ou soja)**
- **Les cultures les moins intensives ou les projets de moindre impact phytosanitaire**
- **Les projets nécessitant un moindre du travail des sols**

4.1.3 ANNEXES OBLIGATOIRES

En outre, le dossier devra contenir :

- L'engagement sur l'honneur du candidat **DE NE PAS DECLARER A LA PAC** les parcelles qui lui seraient prêtées.
- L'engagement sur l'honneur du candidat de **RESPECTER LES CONTRAINTES EDICTEES,**
- La liste avec **LES FICHES PRODUITS DE TOUS LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES QUI SERONT UTILISES.**

L'absence de l'une de ces pièces rendra l'offre IRRECEVABLE.

4.2 MONTANT DE L'OFFRE

Les parcelles agricoles étant proposées en prêt sous le système du commodat, le montant de l'offre est NUL, le prêt étant selon les dispositions des articles 1875 et suivants du code civil consenti à titre gratuit.

4.3 BIEN CONCERNE

Le candidat devra formuler **une offre par lot en précisant le numéro de lot concerné.**

4.4 PRESENTATION DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra être rédigé en français et signé par le candidat habilité à s'engager juridiquement et financièrement. Il mentionnera l'acceptation du présent cahier des charges.

La transmission des offres devra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions :

CANDIDATURE COMMODAT TERRES AGRICOLES – LOT N° XX - 31830 PLAISANCE DU TOUCH – NE PAS OUVRIR

Et contenant l'ensemble des documents visés ci-avant.

Ces plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception soit remis directement à l'adresse suivante :

MAIRIE DE PLAISANCE DU TOUCH
Service URBANISME
Rue Maubec
31830 PLAISANCE DU TOUCH

4.5 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Le 12 FEVRIER 2021 – 16h00 - DELAI DE RIGUEUR

Les plis qui parviendraient sous enveloppe non cachetée ou après la date de l'heure fixée ci-dessus (sauf en cas de prorogation) ne seront pas retenus. Pour les envois postaux il est précisé que seules la date et l'heure de réception feront foi. La commune se réserve le droit de proroger la date limite de remise des offres.

4.6 OBLIGATIONS DU CANDIDAT

Les candidats reconnaissent être informés des obligations suivantes et s'engagent à leur respect :

4.6.1 DESTINATION

Les parcelles sont à l'usage agricole uniquement, et plus spécifiquement pour la mise en culture. L'élevage n'est pas autorisé, hormis :

- L'installation de ruchers
- La mise en pâturages pour ânes et chevaux (15 têtes maximum).

4.6.2 COURS D'EAU & FOSSES

Dès lors qu'un cours d'eau et/ou un fossé est présent ou en mitoyenneté d'une des parcelles mise en commodat, l'emprunteur devra IMPERATIVEMENT mettre en œuvre :

- L'instauration d'une bande enherbée non cultivée de 10 mètres de large à compter du bord du cours d'eau,
- L'instauration d'une bande enherbée non cultivée de 4 mètres de large à compter de la crête du fossé.

4.6.3 MESURES COMPENSATOIRES

Certaines parcelles sont concernées par des mesures compensatoires imposées par le conservatoire des espaces naturels. La prise en compte de ces mesures est une condition SINE QUA NONE de l'acceptabilité d'une offre dès lors qu'un lot est visé par ces dites mesures compensatoires.

Les parcelles concernées sont incluses dans les lots N° 9 et N° 12.

4.6.4 INTERDICTIONS

Une interdiction formelle est expressément formulée s'agissant de :

- Destruction de haies,
- Déboisement,
- Modification de fossé ou obstruction,
- Toute autre modification du terrain,
- Toute installation qu'elle soit temporaire ou définitive,
- Toute construction,

- Toute modification même mineure du terrain
- Forage ou creusement de puits.

4.6.5 NON ELEGIBILITE A LA PAC

En raison du caractère précaire du commodat, il est imposé à l'emprunteur de ne pas déclarer les parcelles communales prêtées au régime de la PAC.

4.6.6 OBJECTIF « ZERO PHYTO »

La municipalité de Plaisance du Touch exprime sa volonté d'une exploitation saine des terres agricoles. Pour cela les candidats doivent fournir dans leur projet un descriptif prévisionnel des moyens de culture envisagés, avec la fiche de chaque produit qui serait utilisé, en se basant sur la charte « FREDON ».

<https://www.fredonoccitanie.com/jevi/la-charte/>

Ce critère ne sera pas forcément rédhitoire s'il n'existe aucune autre alternative viable, auquel cas le candidat devra apporter toute justification de l'absence de solution alternative.

Cependant, il pourra être a contrario majoré pour les parcelles en proximité de cours d'eau et/ou concernées par des mesures compensatoires.

4.7 CHOIX DU CANDIDAT

Les offres des candidats seront examinées pour chaque lot par la commission « Développement Durable » créée par délibération du conseil municipal N° 20/33 du 26 mai 2020, selon le principe de sélection des offres validé par délibération N° 21/xx du xx xx 2021.

Si un candidat souhaite adresser une offre pour plusieurs lots, il conviendra d'adresser UNE OFFRE PAR LOT.

Les offres seront jugées en prenant en compte :

CRITERES	PONDERATION / NOTE GLOBALE
Qualité du projet relatif au type de culture : les cultures les moins consommatrices d'eau, les moins intensives et les plus respectueuses des sols seront privilégiées	50 %
Moyens utilisés : la commune privilégiera les projets « ZERO PHYTOSANITAIRES » - Charte FREDON	40 %
Prise en compte des obligations relatives aux cours d'eau, fossés, haies et végétation existante, mesures compensatoires si existantes (etc...)	10 %

V. MISE EN ŒUVRE DU COMMODAT

5.1 DUREE

Le commodat sera conclu après sélection des offres pour une période déterminée du 01/03/2021 au 31/10/2021.

Aucune tacite reconduction ne sera applicable. Le candidat devra déposer une nouvelle candidature pour une prochaine saison culturale.

5.2 FORMALISATION

Le commodat devra être signée par les deux parties :

- Commune de Plaisance du Touch
- Candidat retenu

VI. AUTRES CONDITIONS

6.1 ABSENCE DE GARANTIE

Le candidat emprunteur retenu, sauf à tenir compte de ce qui peut être indiqué par ailleurs :

- Prendra le bien prêté dans l'état où il se trouve le jour d'entrée en jouissance sans aucune garantie de la part de la commune pour raison : soit de l'état du sol et du sous-sol à raison de fouille ou excavations qui auraient pu être pratiquée sous l'immeuble, de mitoyenneté, d'erreur ou d'omission dans la désignation qui précède, soit même de la surface du bien prêté que la différence soit en plus ou en moins. Le tout sauf application de règles contraires impératives.
- Souffrira des servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever le bien, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans aucun recours contre la commune de Plaisance du Touch sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

6.2 IMPOTS

Les biens restant propriété de la commune de Plaisance du Touch, les impôts et taxes de toute nature à partir du jour de la conclusion du commodat seront de la responsabilité de la commune.

6.3 FRAIS

Aucun frais n'est prévu dans le cadre de ce prêt.

6.4 VISITE DU BIEN

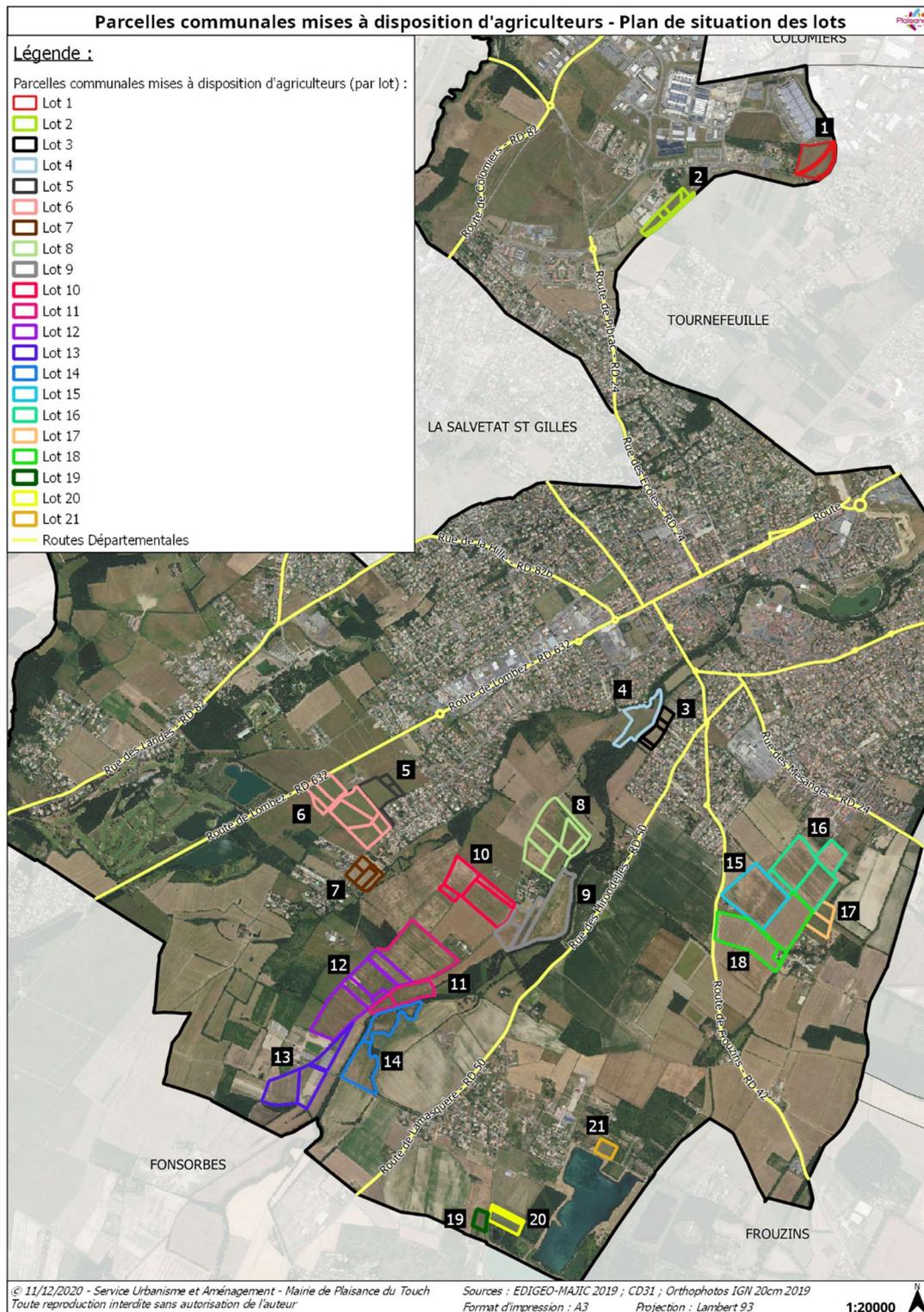
Aucune visite sur site ne sera assurée par la commune de Plaisance du Touch.

DEUXIEME PARTIE

VII. DESIGNATION DES BIENS

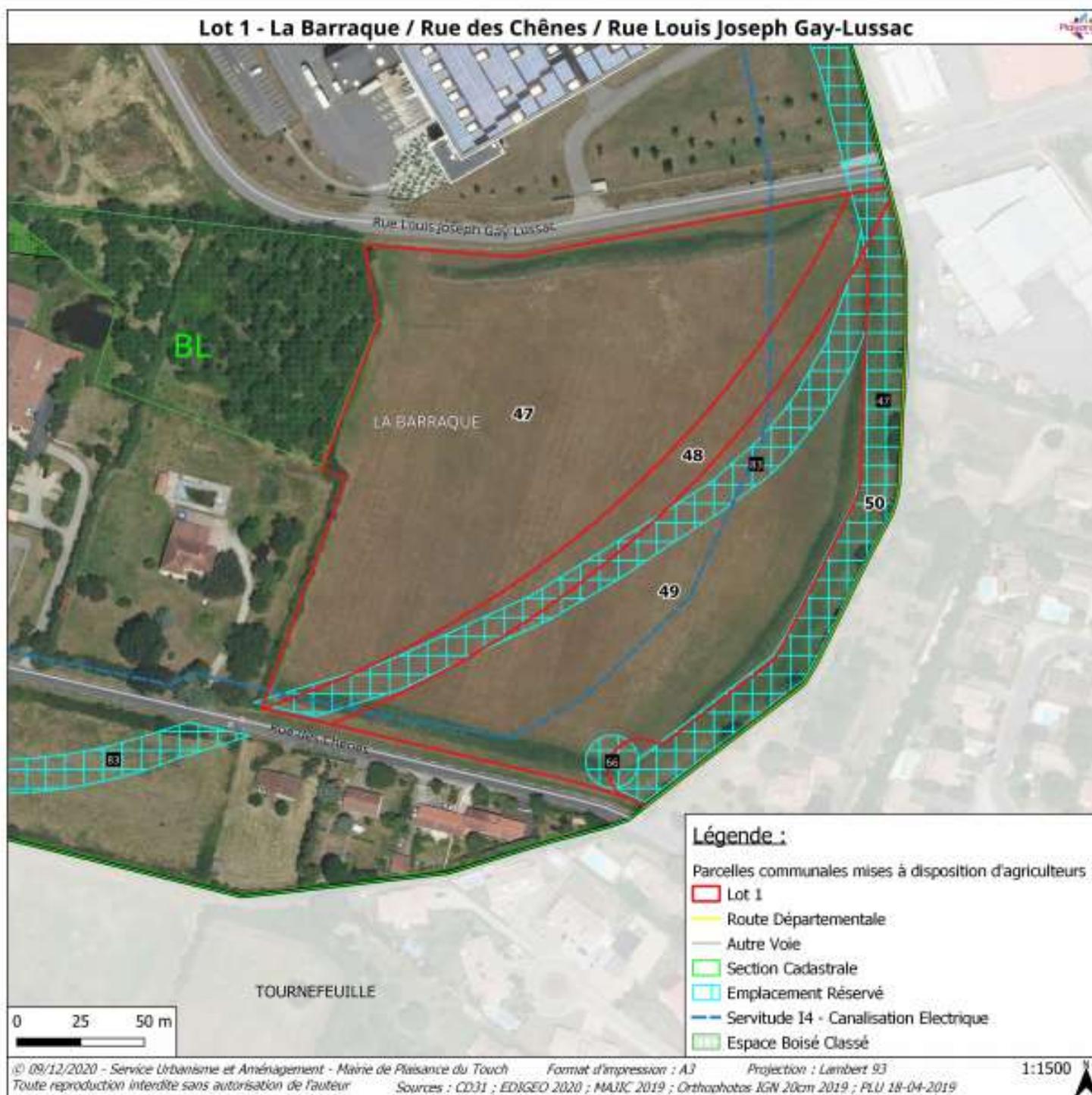
7.1 VUE D'ENSEMBLE

Ensemble de terres agricoles sises à Plaisance du Touch et propriétés de la commune de Plaisance du Touch, relevant du domaine privé communal. La Commune de Plaisance du Touch a constitué une série de 21 lots de parcelles agricoles, chaque lot est décrit ci-après. L'attention est attirée sur le fait que chaque fiche recense les particularités du lot que le candidat devra prendre en compte.



7.2 LISTE DES LOTS

7.2.1 LOT N° 1 : LA BARRAQUE

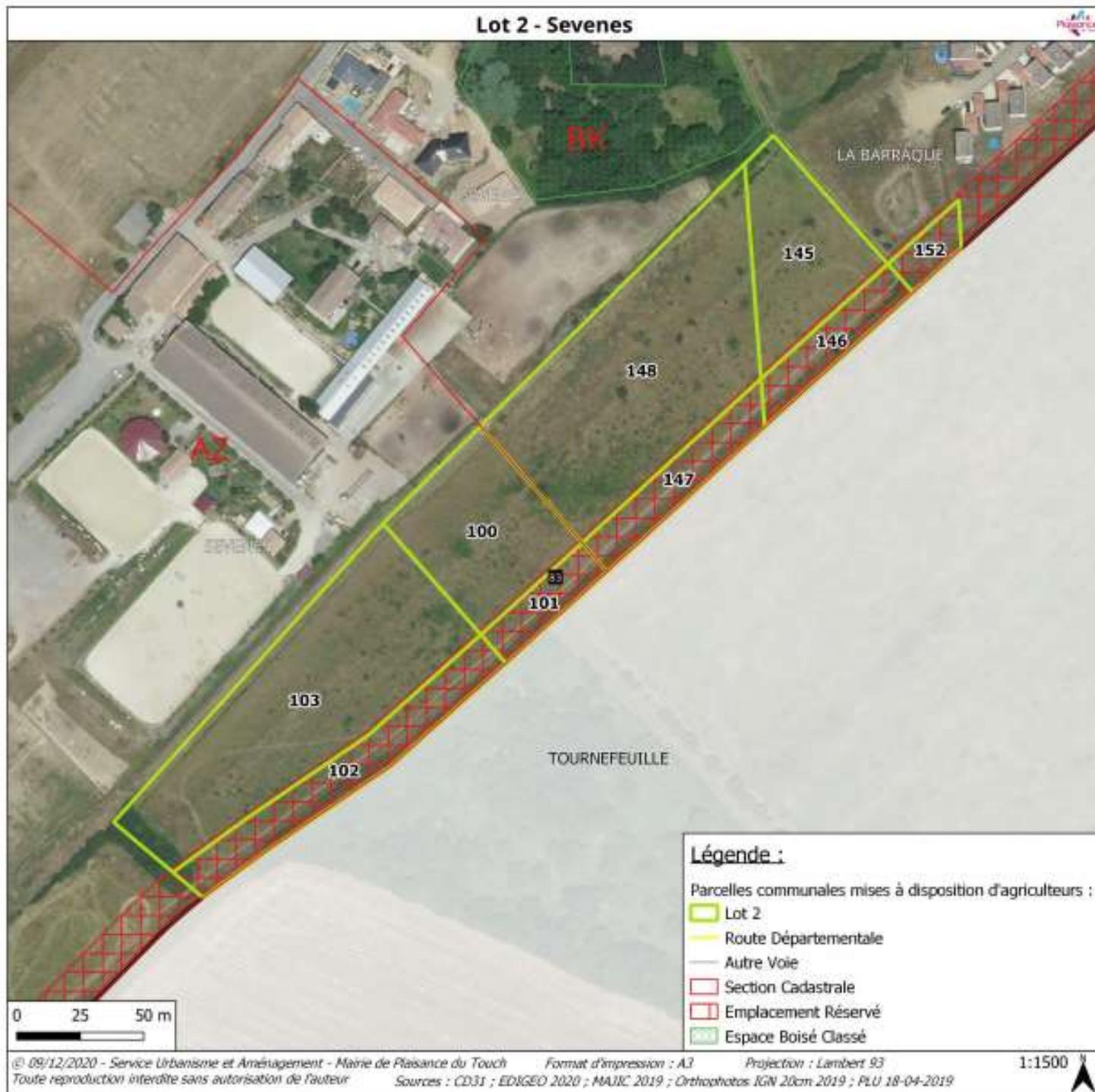


Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
BL0047	LA BARRAQUE	21206	N 1AUe1		ER83 (création d'une emprise ferroviaire) Présenti pour du pâturage
BL0048	LA BARRAQUE	4718	1AUe1 N		Pour partie ER 47 et 83 (création d'une emprise ferroviaire) Servitude I4 (canalisation électrique) Présenti pour du pâturage
BL0049	LA BARRAQUE	14104	N		ER 47 (enlèvement ligne électrique et emprise ferroviaire), 83 (création d'une emprise ferroviaire) et 66 (raquette de retournement) Présenti pour du pâturage
BL0050	LA BARRAQUE	4190	N 1AUe1		ER 47 (enlèvement ligne électrique et emprise ferroviaire), 83 (création d'une emprise ferroviaire) et 66 (raquette de retournement) Servitude I4 (canalisation électrique) Présenti pour du pâturage

Surface cumulée des parcelles : 44 248 m² (la parcelle BL-48 étant pour partie).

Situation : Lieu-dit La Barraque, accès par la rue des Chênes et la rue Louis Joseph Gay-Lussac ; limitrophe de Tournefeuille.

7.2.2 LOT N°2 : SEVENES

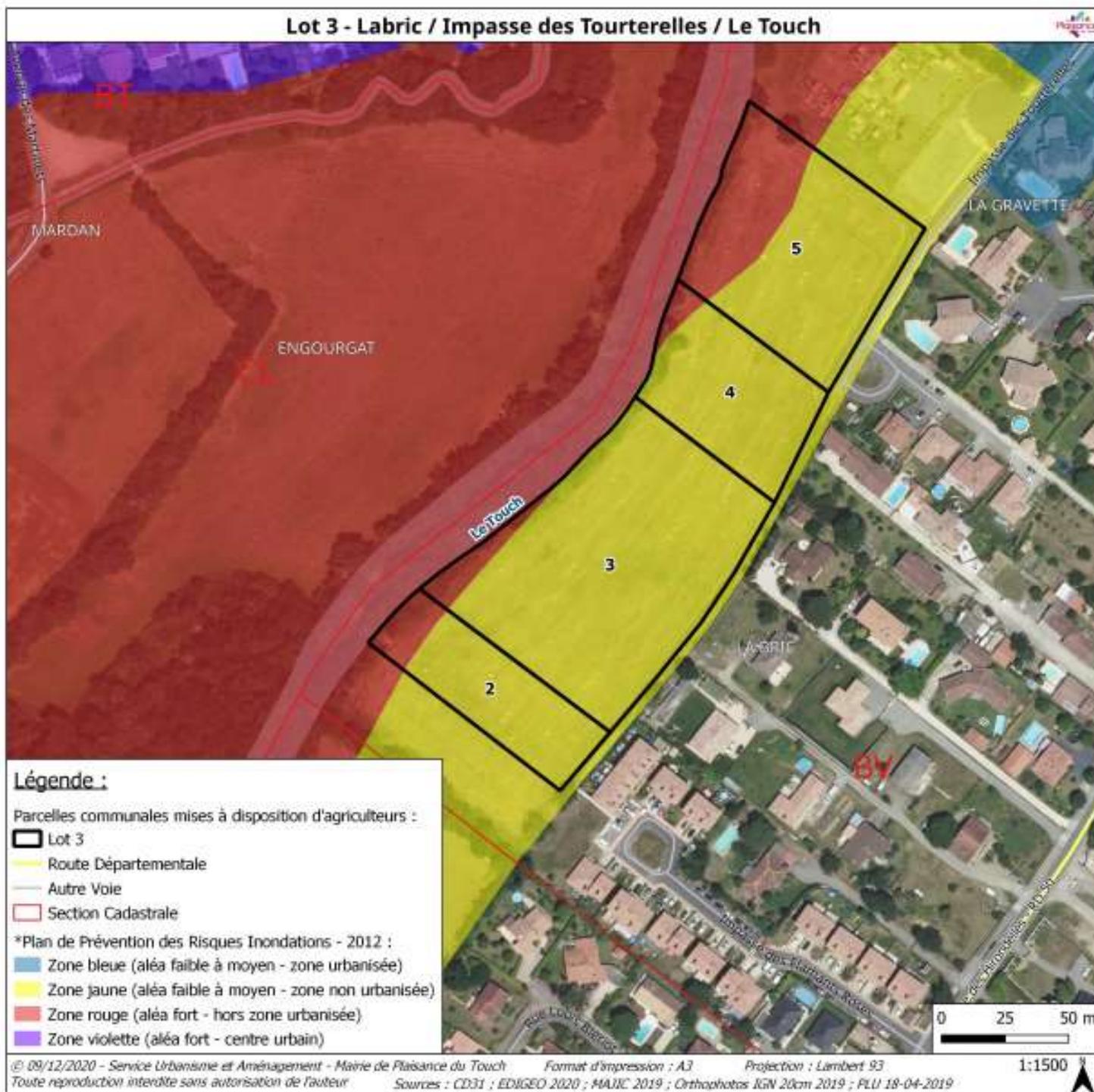


Reference Cadestreale	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
AZ0100	SEVENES	3217	N		Présenti pour du pâturage ou du foin
AZ0101	SEVENES	808	N		ER83 (création d'une emprise ferroviaire) ; Présenti pour du pâturage ou du foin
AZ0102	SEVENES	2287	N		ER83 (création d'une emprise ferroviaire) ; Présenti pour du pâturage ou du foin
AZ0103	SEVENES	7205	N		Présenti pour du pâturage ou du foin
BK0145	LA BARRAQUE	2807	N		Présenti pour du pâturage ou du foin
BK0146	LA BARRAQUE	1096	N		ER83 (création d'une emprise ferroviaire) ; Présenti pour du pâturage ou du foin
BK0147	SEVENES	1351	N		ER83 (création d'une emprise ferroviaire) ; Présenti pour du pâturage ou du foin
BK0148	SEVENES	7890	N		Présenti pour du pâturage ou du foin
BK0152	LA BARRAQUE	477	N ; 1AUc		ER83 (création d'une emprise ferroviaire) ; Présenti pour du pâturage ou du foin

Surface cumulée des parcelles : 26 928 m².

Situation : Lieu-dit Sevenes ; limitrophe de Tournefeuille.

7.2.3 LOT N° 3 : LABRIC



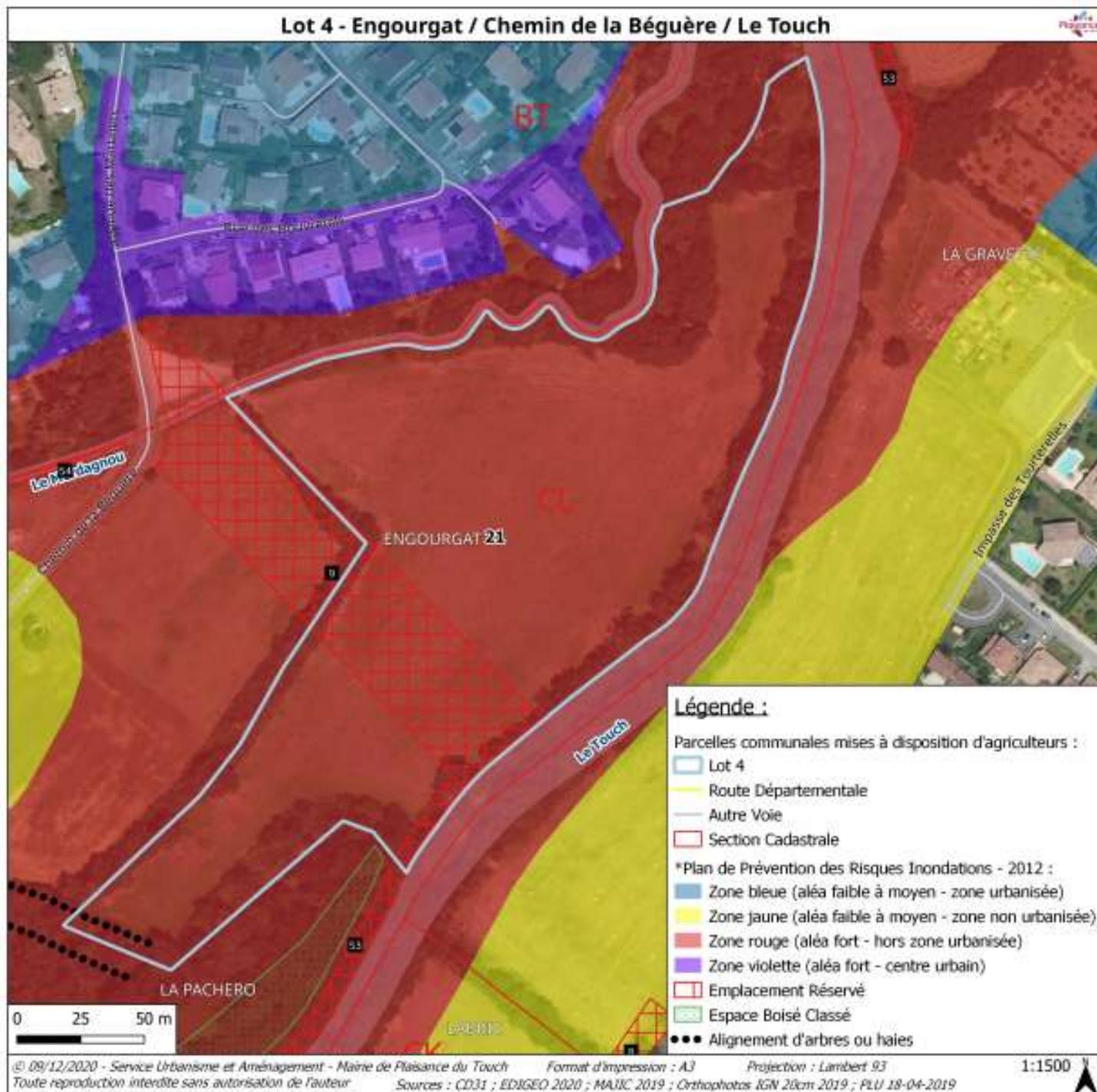
Référence Cadastrele	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
BVC002	LABRIC	2800	N N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)
BVC003	LABRIC	9019	N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)
BVC004	LABRIC	3340	N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)
BVC005	LABRIC	5885	N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)

Surface cumulée des parcelles : 21 045 m².

Situation : Lieu-dit Labric, accès par l'impasse des Tourterelles.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.4 LOT N° 4 : ENGOURGAT



Références Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CL0021	ENGOURGAT	36740	N	Bande enterrée de 10m de large depuis le lit du Touch et du Mardagnou	Plan de Prévention du Risque Inondation ER5 (voie de franchissement du Touch) Servitude A4 (libre passage des engrais mécaques - Le Touch) Alignement d'arbres

Surface cumulée des parcelles : 36 740 m².

Situation : Lieu-dit Engourgat, accès par le chemin de la Béguère.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.5 LOT N° 5 : LA GEYRE / CHEMIN DE NEBOUT

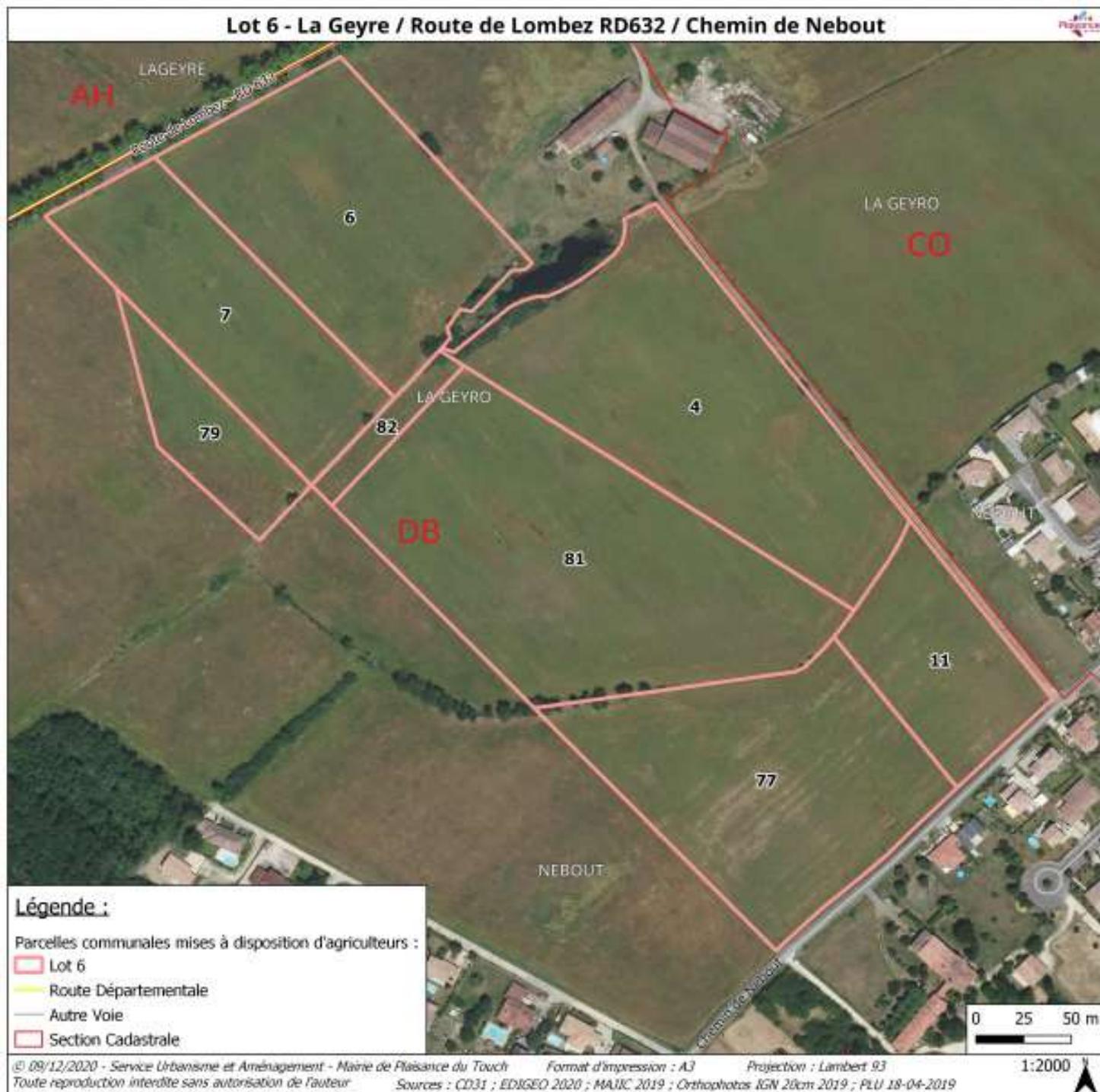


Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CO0067	CHE DE NEBOUT	3023	Ns		Chemin d'accès par parcelles communales DB-3 et 12.
CO0068	LA GEYRO	26995	Ns ; UB		Chemin d'accès par parcelles communales DB-3 et 12.
CO0173	LA GEYRO	4150	2AU ; N ; Ns ; UB		
CO0175	LA GEYRO	3067	2AU ; Ns		

Surface cumulée des parcelles : 37 705 m².

Situation : Lieu-dit La Geyre, accès par le chemin de Nebout.

7.2.6 LOT N° 6 : LA GEYRE / ROUTE DE LOMBEZ

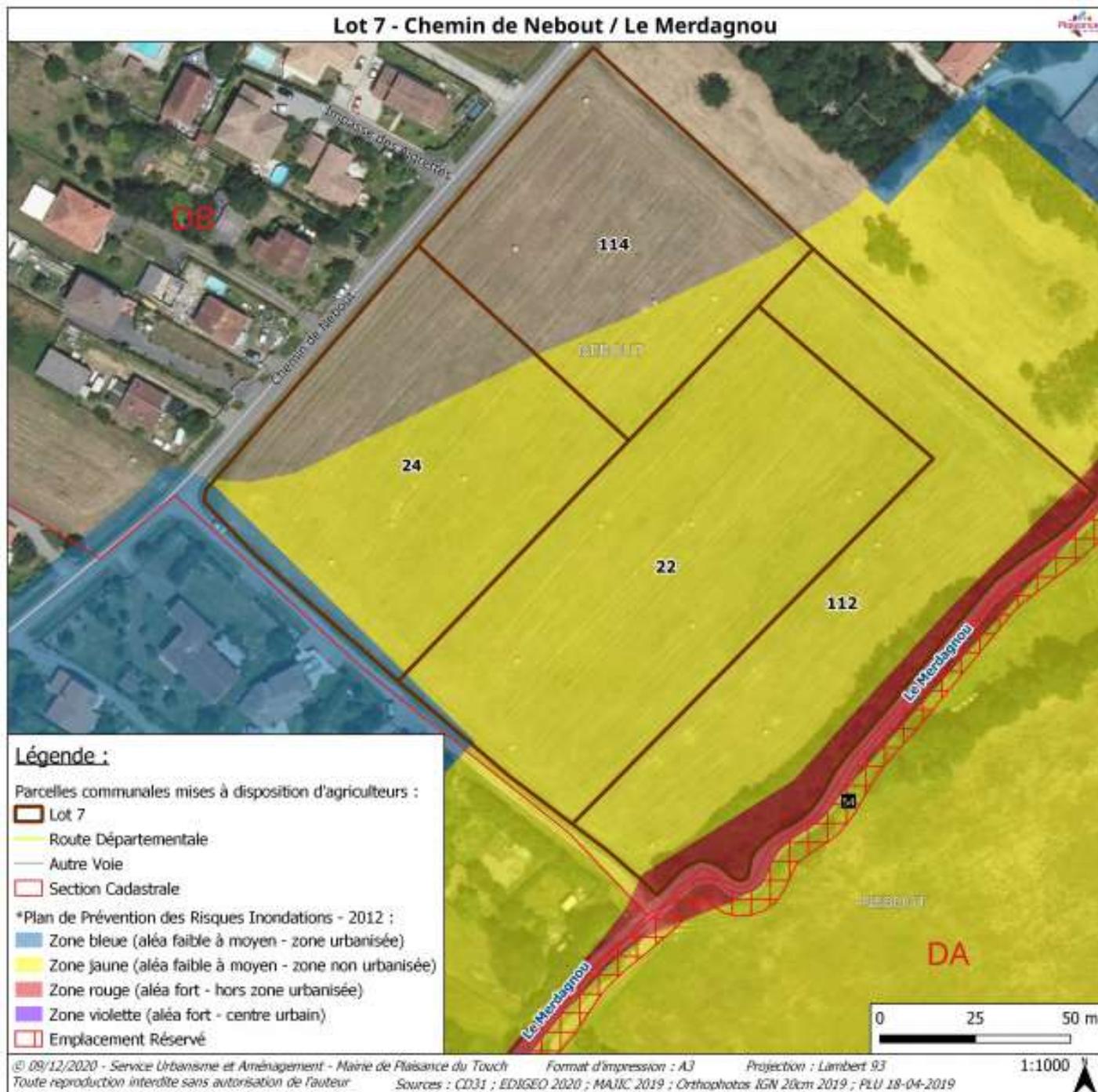


Références Cadastre	Adresses	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DB0004	LA GEYRE	21098	Na		Chemin d'accès par parcelles communales DB-3 et 12.
DB0006	LA GEYRE	18852	N ; 2AU ; Na		
DB0007	LA GEYRE	11867	N ; 2AU ; Na		
DB0011	NEBOUT	7560	Na		Chemin d'accès par parcelles communales DB-3 et 12.
DB0077	NEBOUT	17542	Na ; 2AU		
DB0079	LA GEYRE	4614	N ; 2AU		
DB0081	LA GEYRE	29689	Na ; 2AU		
DB0082	LA GEYRE	1493	Na ; 2AU		

Surface cumulée des parcelles : 106 915 m².

Situation : Lieu-dit La Geyre, accès par le chemin de Nebout.

7.2.7 LOT N° 7 : CHEMIN DE NEBOUT / LE MERDAGNOU



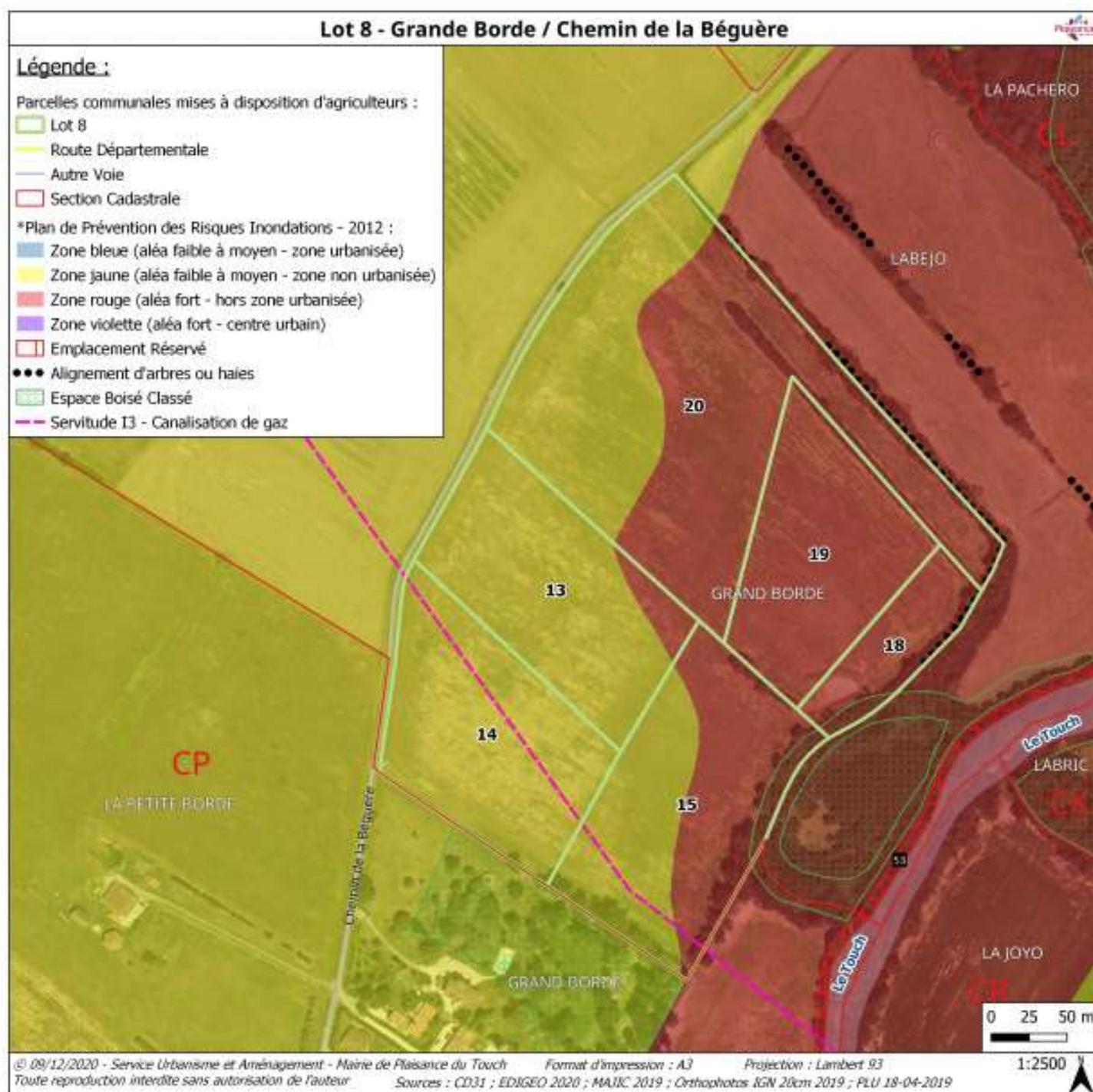
Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DB0022	NEBOUT	8165	N		Plan de Prévention du Risque Inondation
DB0024	CHE DE NEBOUT	8430	N		Plan de Prévention du Risque Inondation
DE0112	NEBOUT	6960	N	Création d'une bande arborée de 10m de large depuis le lit du Merdagnou.	Plan de Prévention du Risque Inondation
DB0114	CHE DE NEBOUT	9359	N		Plan de Prévention du Risque Inondation

Surface cumulée des parcelles : 26 934 m².

Situation : Lieu-dit Nebout, accès par le chemin du Nebout.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.8 LOT N° 8 : GRANDE BORDE / CHEMIN DE LA BEGUERE



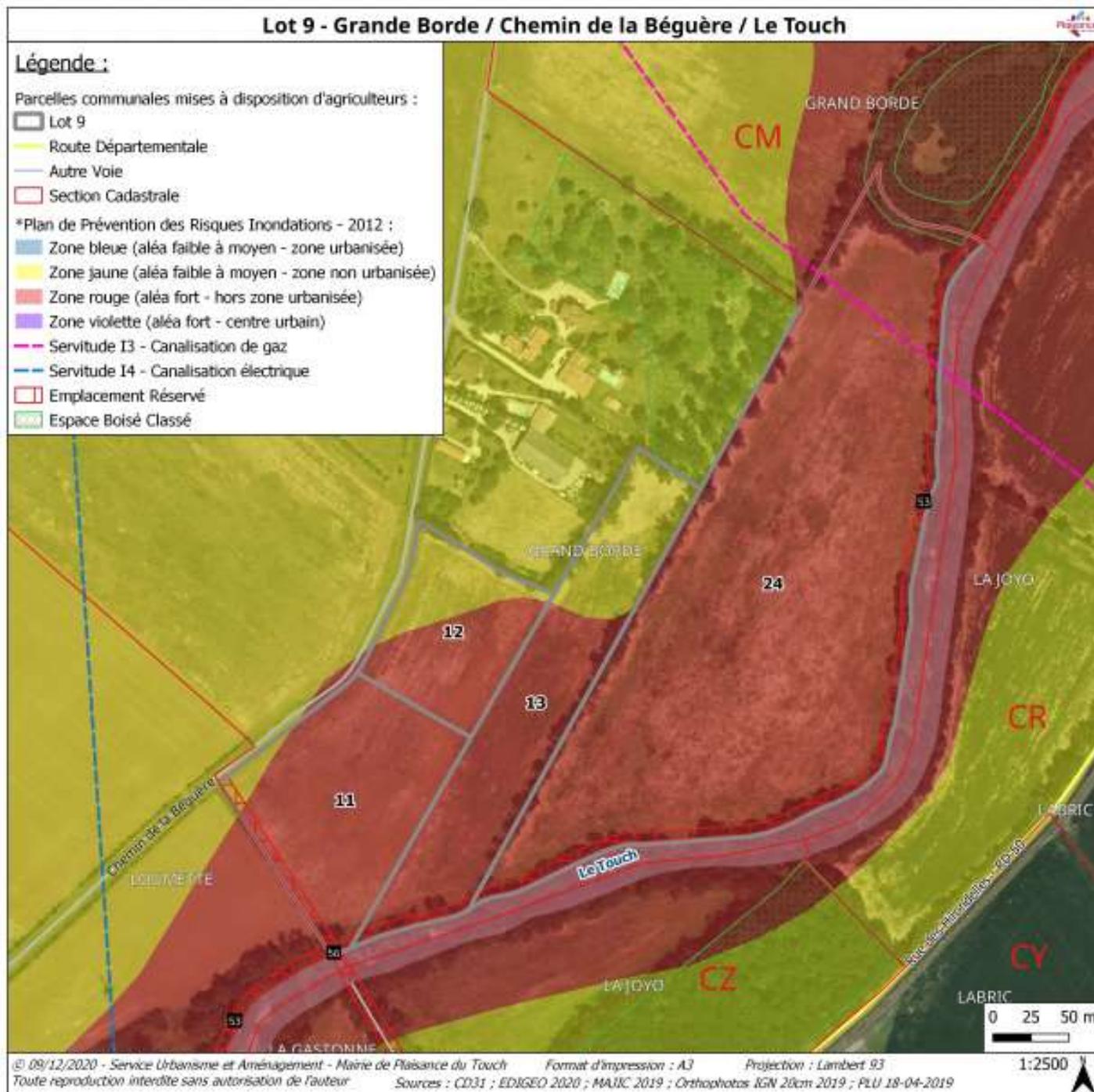
Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CM0013	GRAND BORDE	18261	A		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Servitude I3 (canalisation de gaz - zone d'effets)
CM0014	GRAND BORDE	17932	A		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Servitude I3 (canalisation de gaz)
CM0015	GRAND BORDE	21359	A ; N		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Espace Boisé Classé ; Servitude I3 (canalisation de gaz)
CM0018	GRAND BORDE	5867	N		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Espace Boisé Classé ; Alignement d'Arbres
CM0019	GRAND BORDE	15764	N		Plan de Prévention du Risque Inondation
CM0020	GRAND BORDE	41308	A ; N		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Alignement d'arbres ; Servitude I3 (canalisation de gaz - zone d'effets)

Surface cumulée des parcelles : 120 492 m².

Situation : Lieu-dit Grande Borde, accès par le chemin de la Béguère.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.9 LOT N° 9 : GRANDE BORDE / CHEMIN DE LA BEGUERE / LE TOUCH



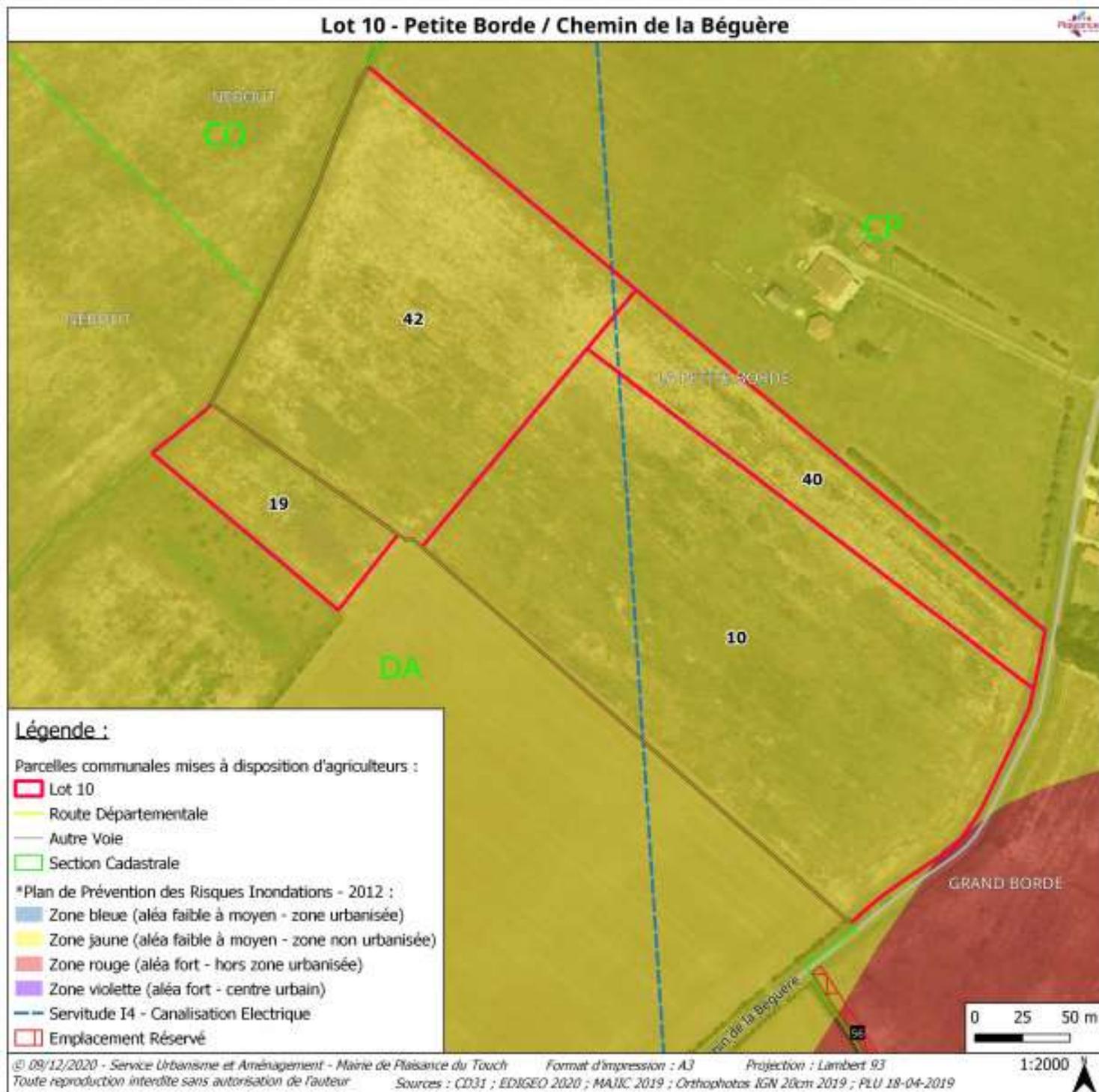
Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CP0011	GRAND BORDE	15712	A N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation ER 56 et 53 (sentier piétons/vélos) Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)
CP0012	GRAND BORDE	9508	A		Plan de Prévention du Risque Inondation
CP0013	GRAND BORDE	18054	A N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch) Servitude I3 (canalisation de gaz)
CP0024	GRAND BORDE	60014	N	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch Zéro produit phytosanitaire (mesures compensatoires de la RD924).	Plan de Prévention du Risque Inondation Espace Boisé Classé Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch) Servitude I3 (canalisation de gaz)

Surface cumulée des parcelles : 109 328 m².

Situation : Lieu-dit Grande Borde, accès par le chemin de la Béguère.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.10 LOT N° 10 : PETITE BORDE / CHEMIN DE LA BEGUERE



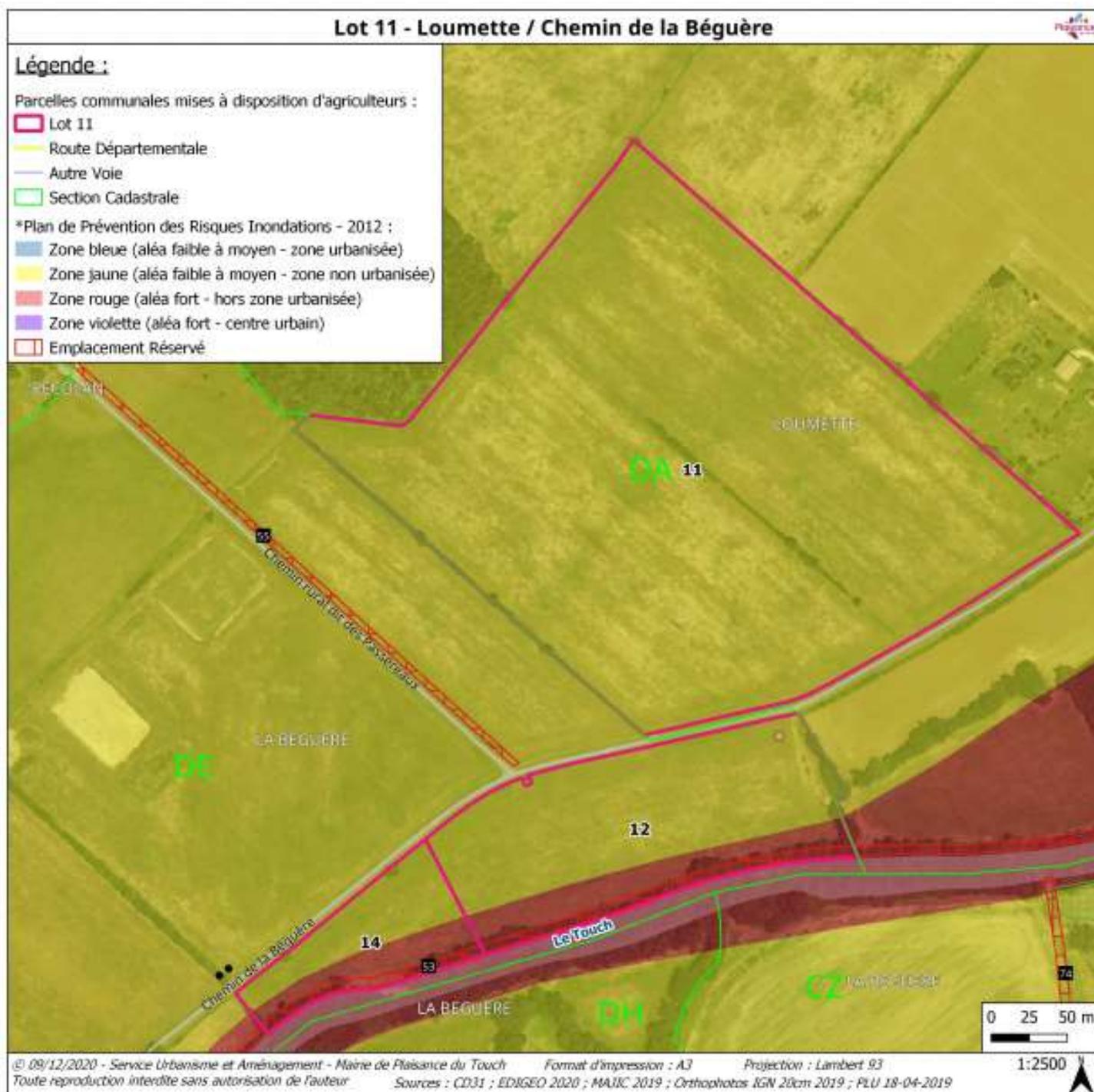
Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CP0010	LA PETITE BORDE	44085	A		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Servitude I4 (canalisation électrique)
CP0040	LA PETITE BORDE	9760	A		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Servitude I4 (canalisation électrique)
CP0042	LA PETITE BORDE	28955	A		Plan de Prévention du Risque Inondation ; Servitude I4 (canalisation électrique)
DAD019	LOUETTE	9500	A		Plan de Prévention du Risque Inondation

Surface cumulée des parcelles : 89 290 m².

Situation : Lieu-dit Petite Borde, accès par le chemin de la Béguère.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.11 LOT N° 11 : LOUMETTE / CHEMIN DE LA BEGUERE



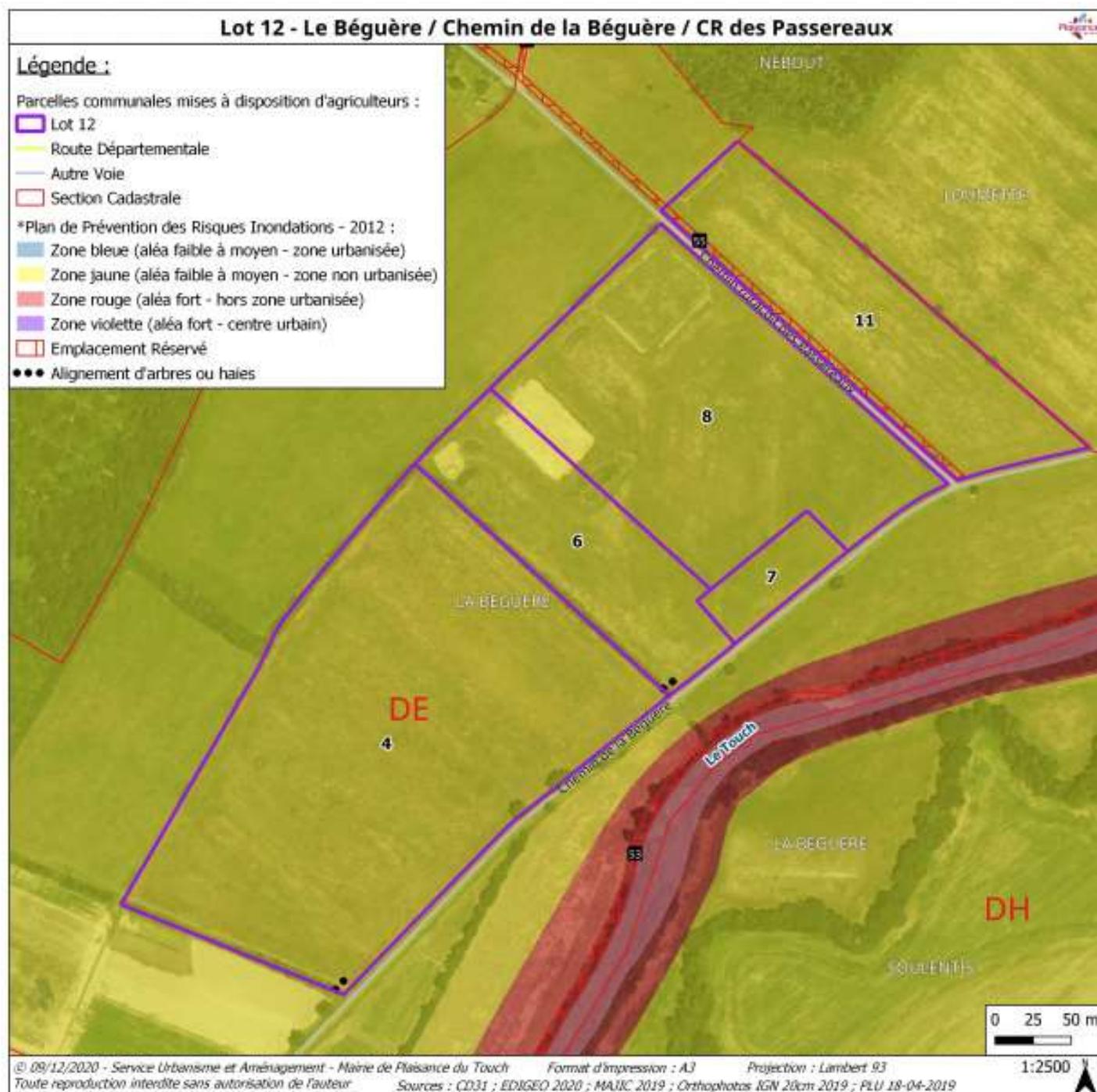
Références Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DA0011	LOUMETTE	98410	A		Plan de Prévention du Risque Inondation
DE0012	LABEQUERE	25829	A	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch) ER 53 (chemin piétons/cycles)
DE0014	LABEQUERE	8826	A	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Servitude A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch) ER 53 (chemin piétons/cycles)

Surface cumulée des parcelles : 132 665 m².

Situation : Lieu-dit Loumette, accès par le chemin de la Béguère.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.12 LOT N° 12 : LA BEGUERE / CHEMIN DE LA BEGUERE / PASSEREAUX



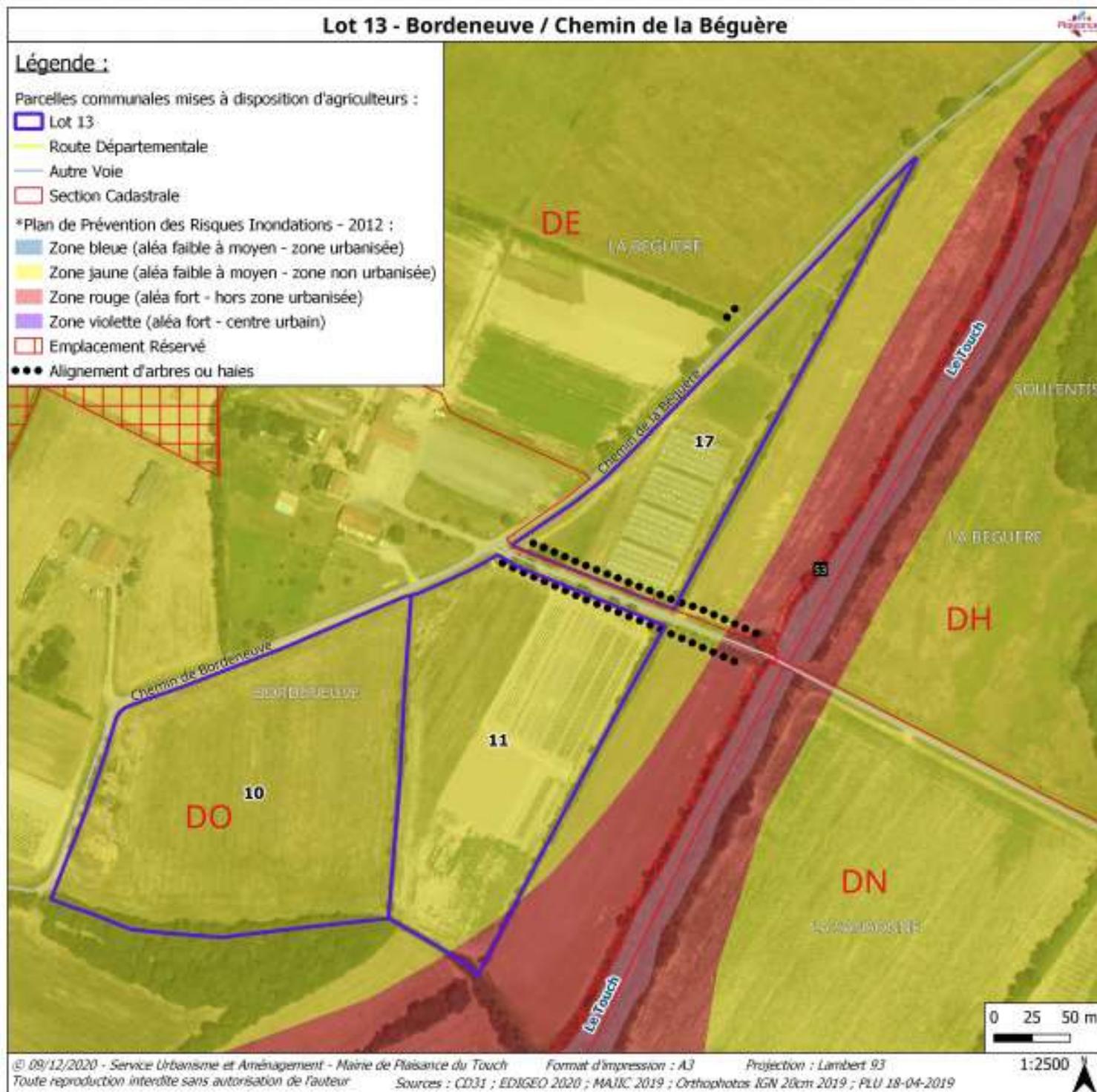
Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DE0004	LABEQUERE	60904	A	Respect des espaces végétaux protégés / Mesures compensatoires de la ZAC Portes de Gascogne	Plan de Prévention du Risque Inondation Présent pour de la prairie Alignement d'arbres ou haies
DE0006	LABEQUERE	15674	A	Respect des espaces végétaux protégés / Mesures compensatoires de la ZAC Portes de Gascogne	Plan de Prévention du Risque Inondation Présent pour de la prairie Alignement d'arbres ou haies
DE0007	LABEQUERE	3550	A		Plan de Prévention du Risque Inondation Présent pour de la prairie
DE0008	LABEQUERE	34557	A	Respect des espaces végétaux protégés / Mesures compensatoires de la ZAC Portes de Gascogne	Plan de Prévention du Risque Inondation Présent pour de la prairie
DE0011	LABEQUERE	20066	A	Respect des espaces végétaux protégés / Mesures compensatoires de la ZAC Portes de Gascogne	Plan de Prévention du Risque Inondation Présent pour de la prairie ER 55 (chemin piétons/cycles)

Surface cumulée des parcelles : 134 951 m².

Situation : Lieu-dit La Béguère, accès par le chemin de la Béguère et le chemin rural dit des Passereaux.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.13 LOT N° 13 : BORDENEUVE / CHEMIN DE LA BEGUERE



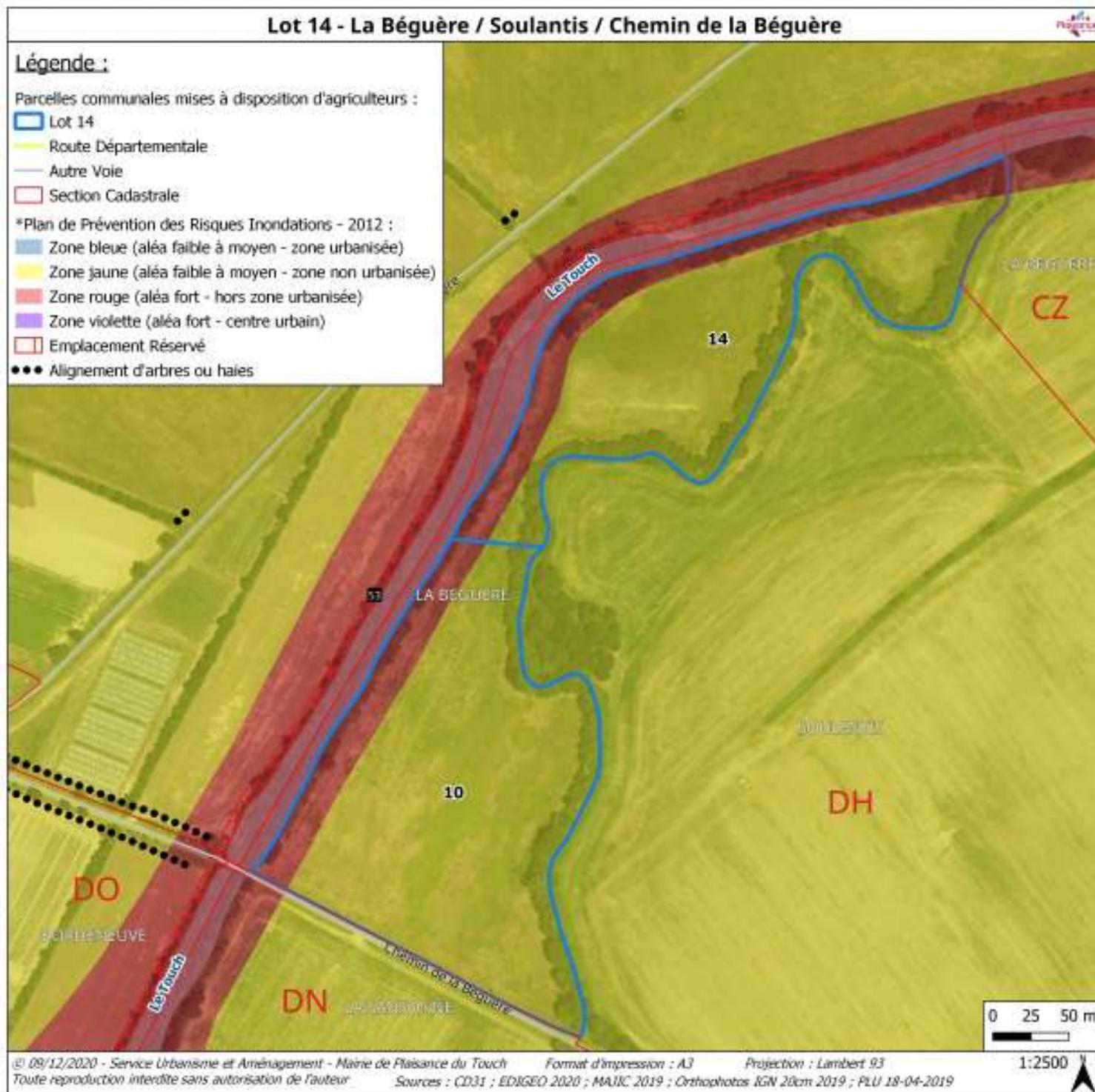
Référence Cadastrele	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DE0017	LA BEQUERE	17144	A		Plan de Prévention du Risque Inondation
DC0010	BORDENEUVE	38164	N		Plan de Prévention du Risque Inondation : Alignement d'arbres
DC0011	BORDENEUVE	29199	A		Plan de Prévention du Risque Inondation : Alignement d'arbres

Surface cumulée des parcelles : 82 501 m².

Situation : Lieu-dit Bordeneuve, accès par le chemin de la Béguère et le chemin de Bordeneuve.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.14 LOT N° 14 : LA BEGUERE / SOULANTIS / CHEMIN DE LA BEGUERE



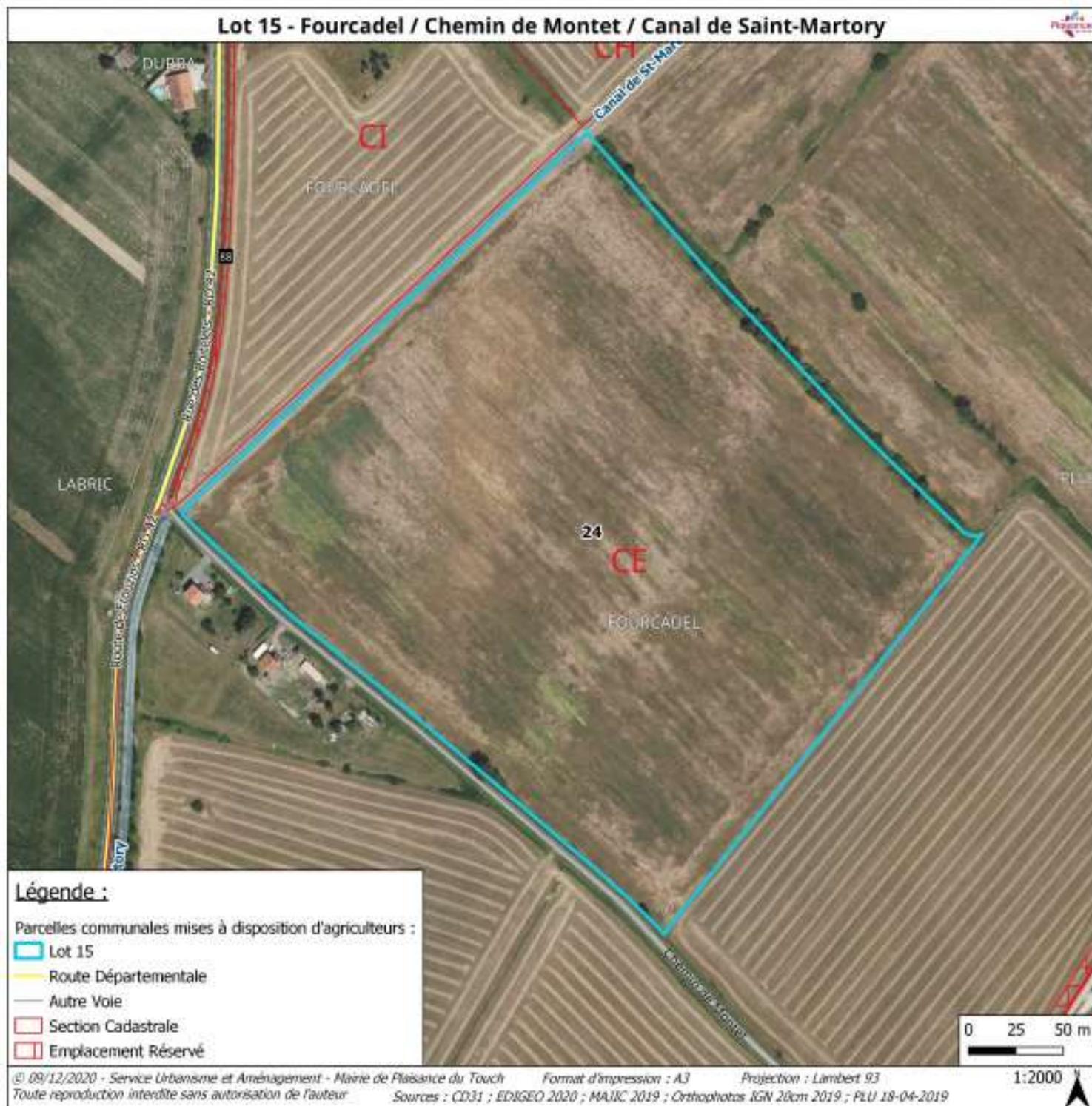
Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DH0010	LA BEGUERE	41096	A	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Service A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)
DH0014	LA BEGUERE	32017	A	Bande enherbée de 10m de large depuis le lit du Touch.	Plan de Prévention du Risque Inondation Service A4 (libre passage des engins mécaniques - Le Touch)

Surface cumulée des parcelles : 73 113 m².

Situation : Lieu-dit La Béguère, accès par le chemin de la Béguère.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.15 LOT N° 15 : FOURCADEL / CHEMIN DE MONTET / CANAL ST MARTORY

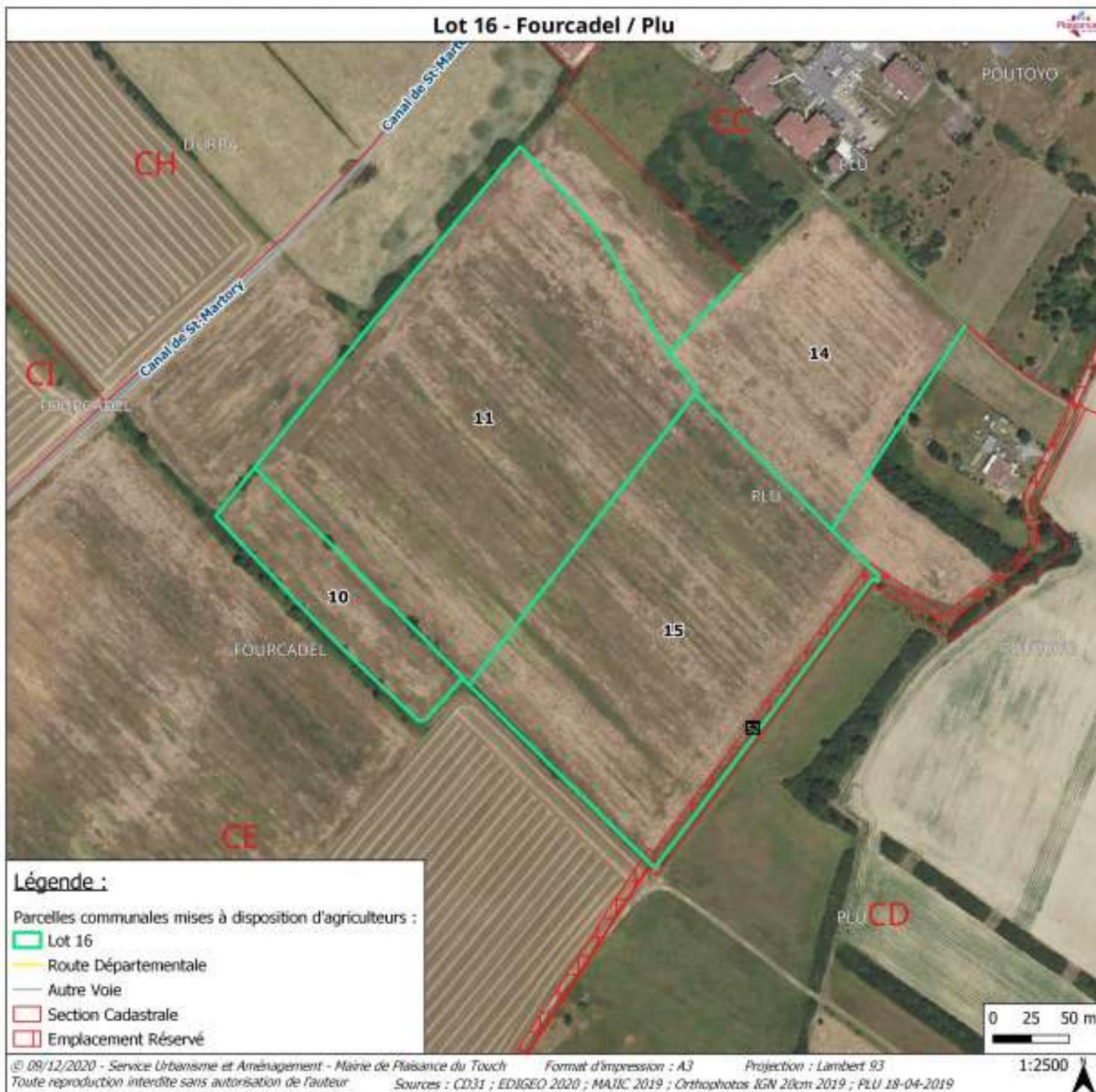


Référence Cadastreale	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CE0024	FOURCADEL	86457	3AU	Bande enherbée de 10m depuis la bordure du canal Saint-Martory.	

Surface cumulée des parcelles : 86 457 m².

Situation : Lieu-dit Fourcadel, accès par le chemin de Montet.

7.2.16 LOT N° 16 : FOURCADEL / PLU

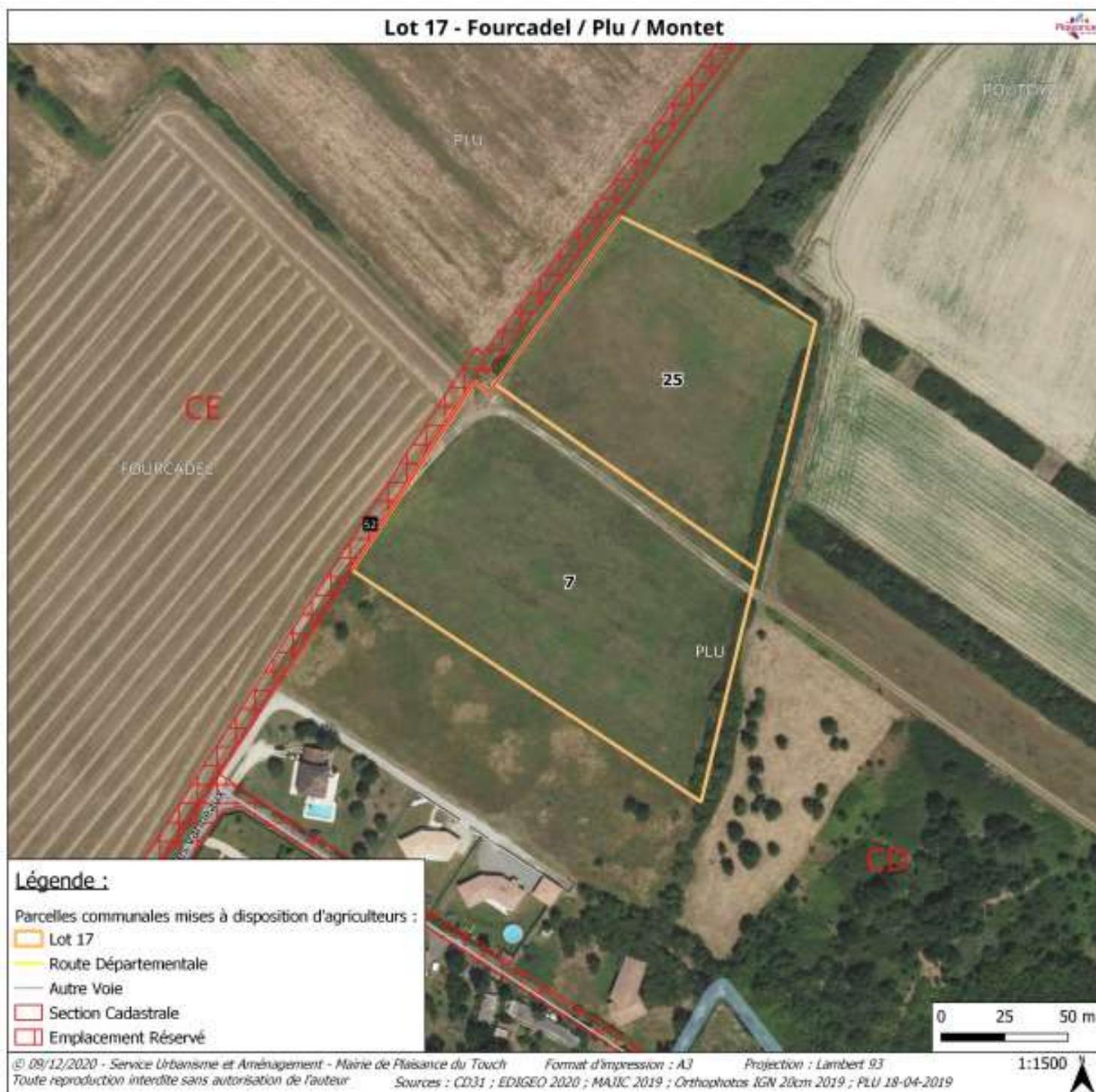


Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CE0010	FOURCADEL	8106	3AU		
CE0011	FOURCADEL	51363	3AU		
CE0014	PLU	22369	3AU ; A, NH		
CE0015	PLU	40501	3AU ; A		ER52 (chemin piétons/cyclo)

Surface cumulée des parcelles : 122 449 m².

Situation : Lieu-dit Fourcadel/Plu, accès par le chemin de Montet.

7.2.17 LOT N° 17 : FOURCADEL / PLU / MONTET



Légende :

Parcelles communales mises à disposition d'agriculteurs :

- Lot 17
- Route Départementale
- Autre Voie
- Section Cadastre
- Emplacement Réserve

© 09/12/2020 - Service Urbanisme et Aménagement - Mairie de Plaisance du Touch Format d'impression : A3 Projection : Lambert 93
 Toute reproduction interdite sans autorisation de l'auteur Sources : CD31 ; EDIGE0 2020 ; MAJIC 2019 ; Orthophotos IGN 20cm 2019 ; PLU 18-04-2019



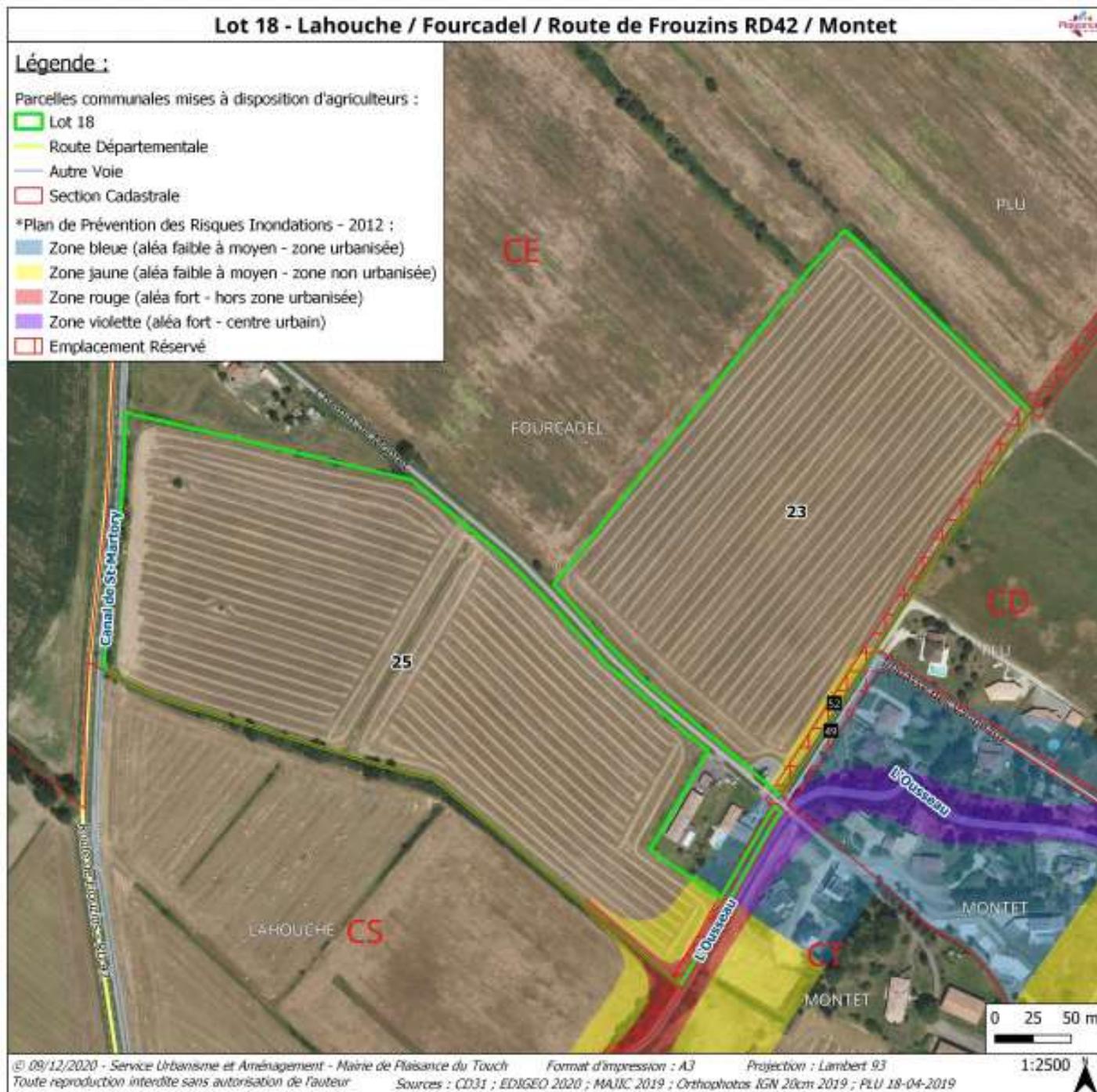
1:1500

Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CD0007	PLU	13478	A		
CD0025	PLU	9614	A		

Surface cumulée des parcelles : 23 092 m².

Situation : Lieu-dit Fourcadel/Plu/Montet, accès par le chemin de Montet et l'impasse des Vanneaux.

7.2.18 LOT N° 18 : LAHOUCHE / FOURCADEL / RD 42 / CHEMIN DE MONTET



Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
CE0023	FOURCADEL	56608	3AU A UBc		Plan de Prévention du Risque Inondation ERS2 (chemin piétons/cycles)
CE0025	FOURCADEL	68969	3AU A UBc	Bande enherbée de 10m depuis le lit de l'Ousseu et la bordure du canal Saint-Martyr	Plan de Prévention du Risque Inondation ERS2 (chemin piétons/cycles)

Surface cumulée des parcelles : 125 577 m².

Situation : Lieu-dit Fourcadel/Lahouche, accès par le chemin de Montet.

*Un plan de prévention du risque inondation est en cours d'élaboration, la connaissance du risque y sera affinée (informations sur le site internet de la Préfecture de Haute-Garonne).

7.2.19 LOT N° 19 : BIRAZEL

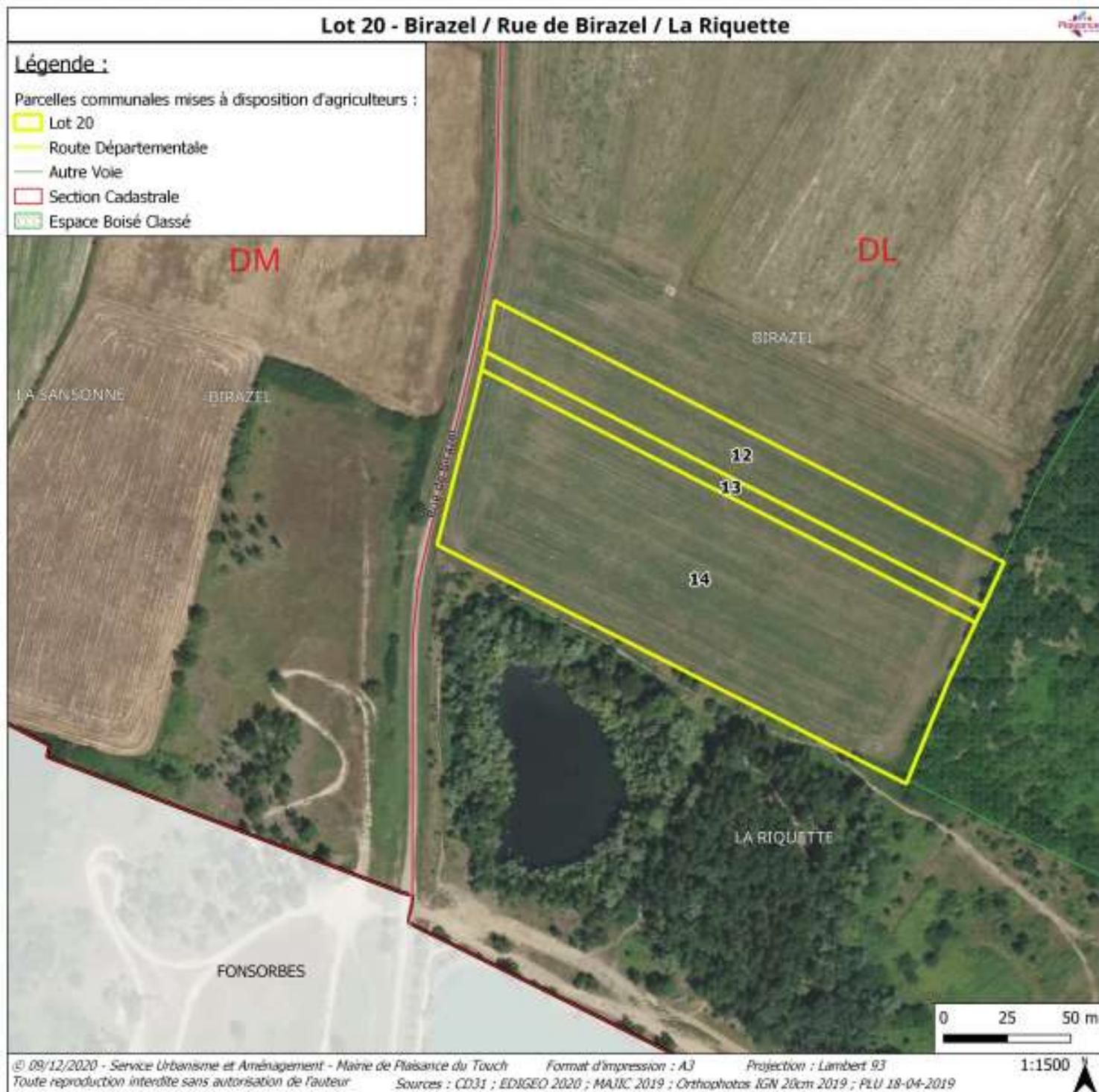


Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DM0018	BIRAZEL	8811	Na		Présumé pour l'implantation de rûches

Surface cumulée des parcelles : 8 811 m².

Situation : Lieu-dit Birazel, accès par la rue de Birazel.

7.2.20 LOT N° 20 : FRAYSSINET / LA RIQUETTE / BIRAZEL



Référence Cadastrele	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DL0012	BIRAZEL	4361	A : Na		
DL0013	BIRAZEL	1546	A : Na		
DL0014	BIRAZEL	14706	A : Na		

Surface cumulée des parcelles : 20 613 m².

Situation : Lieu-dit Birazel/La Riquette, accès par la rue de Birazel.

7.2.21 LOT N° 21 : FRAYSSINET / LA RIQUETTE / BIRAZEL



Référence Cadastre	Adresse	Superficie	Zone du PLU	Obligation	Remarques
DK0033	FRAYSSINET	10148	A		

Surface cumulée des parcelles : 10 148 m².

Situation : Lieu-dit Frayssinet, accès par le chemin de Frayssinet.

VIII. SITUATION LOCATIVE

Les biens sont libres de toute occupation et de toute location.

IX. URBANISME

Le règlement du PLU applicable sur l'ensemble des parcelles concernées est précisé **dans la fiche descriptive de chaque lot.**

De façon générale, les zonages applicables sont :

- **Zone A**
- **Zone N, Na, Nh, Nj, Ns**
- **Zone 3AU, 2 AU**

Le règlement du PLU est directement consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune : <https://www.plaisancedutouch.fr/le-plan-local-durbanisme>

Il est indiqué pour certaines parcelles leur inclusion dans un périmètre d'étude des risques concernant l'inondation sur le bassin du Touch Aval : « Plan de Prévention du risque inondation sur le bassin versant du Touch aval » [arrêté préfectoral de prescription du 18/07/2017]. Cf. site de la Préfecture de la Haute Garonne pour la carte des aléas : **il est dans ce cas mentionné « PPRI ».**

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/6227/40101/file/al%C3%A9as%20Plaisance%20du%20Touch%20.pdf>.

De même il est fait mention pour certaines parcelles :

- De la présence d'un espace boisé classé (EBC) et/ou d'alignement d'arbres : il convient de se référer aux dispositions sus mentionnées s'agissant des interdictions faites.
- De la présence d'emplacement réservée (ER) : aucune contrainte n'est associée à cette mention.

X. JURIDICTION COMPETENTE

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution et à l'interprétation du présent cahier des charges, seul est compétent le tribunal administratif de Toulouse.